

La prison dès 12 ans ?

Par **pipou**, le **28/11/2008** à **13:34**

[quote:3o4ikrjv]La Commission Varinard en charge d'avancer des idées pour "refonder" le droit pénal des mineurs proposerait d'incarcérer les enfants dès 12 ans et pourquoi pas dans certains cas dès 10 ans si l'on en croit le journal La Croix du 28 novembre bien placé pour bénéficier des voies du Seigneur et accéder à un rapport dont l'un des membres nous disait hier qu'il n'aurait pas encore fait l'objet d'une délibération collective. Passons sur le fonctionnement de cette commission pour aller au fond des choses.

Pourquoi 12 ans ? Pourquoi 10 ans ?

On nous avait dit jusqu'ici que ce qui posait problème c'était "les grands blacks allongés dans les couloirs des palais de justice ". On change de cible

Notre pays serait-il menacé par les hordes de jeunes enfants ?

N'aurions nous rien d'autres à proposer que la prison à des enfants de 10 ans "en conflit avec la loi" pour reprendre l'expression communément utilisée au plan international ?

La prison aurait-elle vocation à éduquer de jeunes enfants ?

A-t-on inventé des prisons qui ne débouchent plus sur un taux de récidive de 60% à leur sortie ?

Tout simplement et sans démagogie (excessive) veut-on se colleter à des enfants de 10 ans qui tentent de se suicider en prison ? Le rapport du CNDS rendu public hier sur le suicide de Meyzieu est préoccupant.

En quoi les propositions Varinard dont l'incarcération dès 10-12 ans répondent-elles aux questions de bon sens que je posais voici quelques jours (post 281) pour la nième fois : où sont les justifications objectives de cette refondation ?

Le juge

En quoi la justice moderne qui a engagé son aggiornamento en 1992 et "bénéficie" depuis de nombreux enrichissements législatifs avec notamment l'introduction du flagrant délit pour enfants, a-t-elle failli ?

Plus fondamentalement

- En quoi la société sera-t-elle mieux protégée par un renforcement de la répression contre les plus jeunes si elle ne mène pas dans le même temps la politique de prévention de la primo-délinquance? Je l'affirme : si l'enjeu est de lutter contre l'insécurité, les moyens ne sont pas à la hauteur. On oublie la moitié du programme qui s'impose et qui est sur table depuis 1998 (Conseil de Sécurité Intérieure du 26 juin) .

- Le problème n'est-il pas non pas de changer la loi mais de mettre les moyens nécessaires au service de la loi comme de longue date le disent les parlementaires qui se sont penchés sérieusement sur cette question ?

Et question technique : si l'on fixe à 12 ans l'âge où l'on tient les enfants pour conscients de violer l'interdit pénal quand aujourd'hui on peut engager des poursuites dès l'âge du discernement c'est-à-dire à 7 / 8 ans , que fera-t-on désormais des 8-11 ans qui commettent ? Comment entend-on les traiter ? Par une justice municipale ?

Parlons clair : on met en cause le maillon judiciaire et les magistrats quand la responsabilité de la lutte contre la délinquance est d'abord policière (quels moyens donne-t-on à la police judiciaire pour améliorer un taux d'élucidation extraordinairement bas ?), puis un problème éducatif (quels moyens dégage-t-on pour faire en sorte que la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le réseau associatif qui assument l'immense majorité du travail puissent exercer les mandats judiciaires ?). Et quels moyens engage-t-on sur la prévention de la primo-délinquance (politique familiale, politique sociale, politique d'intégration etc.) ?

Pour ne pas avoir exercé leurs responsabilités (où sont les effets du Plan Marschall sur les banlieues pour ne rendre que ce seul exemple ?) et pour ne pas les exercer, les politiques se défont sur les magistrats, spécialement sur les juges des enfants responsables du crime juvénile.

Dans ces conditions, quitte à être dans le politique déconnecté de réalité et l'irrationnel, je considère que la Commission Varinard joue petit bras, ce n'est pas à 10 ans qu'il faut mettre le seuil. Si vraiment nous voulons éclairer le monde, c'est à 3 ans qu'il faut fixer le seuil dans le droit fil du travail de l'INSERM sur les enfants violents. Le dr Naouri pourra même continuer à mobiliser les parents pour qu'ils exercent leur autorité sur les très jeunes enfants.

Je n'ose pas proposer d'incarcérer les femmes enceintes susceptibles sociologiquement pouvant donner naissance à des jeunes délinquants. Mais l'idée mériterait d'être mise à l'étude.

Trêve de plaisanterie. On rit jaune. Ce pays n'a-t-il vraiment rien d'autre à nous proposer que de démanteler la justice des mineurs sachant que les travaux de démolition, sans le moindre débat politique au parlement, ont déjà commencés avec la PJJ qui ne s'occupera plus des enfants en danger à échéance 2010 et le retrait de la prise en charge des jeunes majeurs dès

2009 ?

Les Bernard Koutcher, les Martin Hirsch, les Christine Boutin, les Fadela Amara, les Jean-Pierre Jouyet, les Valérie Pécresse, ministres à la fibre sociale revendiquée vont-ils être d'un gouvernement qui entrera dans l'Histoire de France pour avoir proposé de mettre en prison des enfants de 10 ans ?

J'imagine mal le discours de Bernard Koutcher, French Doctor devant l'Eternel, au Conseil de Sécurité de l'ONU sur le thème "la France et les droits de l'Homme". La question n'est pas si théorique qu'on l'imagine. Je rappelle en effet que la France devra passer devant le Comité des experts des droits de l'enfant de l'ONU en juin 2009 pour son respect de la convention internationale des droits de l'enfant. Comment oser traiter les enfants de mineurs (sous entendu de moindre intérêt) et nier qu'avant 18 ans on soit encore un enfant ?

Il est temps de mettre le futur rapport Varinard dans le placard qu'il mérite en réalisant que ses objectifs judiciaires affichés sont déjà visés (une justice réactive, une justice plus ferme, etc.) sont déjà mises en œuvre et d'une manière plutôt de manière satisfaisante. Il faut maintenant renforcer les moyens alloués aux juridictions sans oublier de mener la politique de prévention, donc de justice sociale, de construction d'un cadre de vie, de citoyenneté qui s'impose. Bref que les politiques assument déjà les responsabilités qui sont les leurs avant de tenter de détourner l'attention sur les mauvais objets que sont les enfants et les acteurs du service public de la justice. A lire - Mon blog 281

- La réalité de la délinquance des jeunes par les chercheurs de CLARIS
- Les développements de la Défenseure des Enfants devant la Commission Varinard et le communiqué rendu public sur les projets en cours.
- Le rapport alternatif de DEI-France "Au pied du mur" sur l'application par la France de la Convention internationale des droits de l'enfant

D'un autre côté, il n'y a pas d'âge plancher pour entrer dans un centre de rétention...

Source : [http://jprosen.blog.lemonde.fr/2008/11/ ... 3-ans-282/](http://jprosen.blog.lemonde.fr/2008/11/... 3-ans-282/)[/quote:3o4ikrjv]

:roll:

Bon, prison à 12 ans ou pas alors ? Image not found or type unknown

:D

ptet qu'en fait, du moment qu'on se mette à réfléchir, on doit être "emprisonnable" Image not found or type unknown

Par Yann, le 28/11/2008 à 13:47

Pas convaincu que la prison soit efficace à cet âge.

Moi je les enverrais en pensionnat en école militaire, histoire de leur apprendre à marcher au pas.

Par **Marie Folie**, le **28/11/2008** à **14:43**

Pour moi ,la prison à 12 ans n'apportera strictement rien ! Qu'on leur apprenne la discipline oui, qu'ils soient très encadrés oui bien sûr mais de là à les mettre en prison!

C'est de l'éducation, des repères, des principes, des valeurs qu'il faut leur inculquer mais pas

les emprisonner! 

Par **Yn**, le **28/11/2008** à **17:45**

Ça me semble encore être du bon n'importe quoi. Une vision de la justice éducative et protectrice des mineurs mais répressive pour les majeurs me paraissait n'être pas si mal.

À la limite, un minimum de seize ans, dans certaines circonstances très particulières, aurait pu être discutable mais douze ans : c'est beaucoup trop jeune.

Bref, j'attends de voir...

Par **A.laure**, le **28/11/2008** à **19:05**

Peut être pas la prison mais quand je pense aux deux gamins qui ont violé la soeur de l'un d'eux après avoir regardé un film porno et qui n'ont eu qu'à regarder une cassette vidéo de prévention en guise de peine, je trouve ça plutôt limite.. Mais bon, après c'est vrai que j'ai toujours été très affecté sur les sévices sexuels, (plus que pour les meurtres) .. mais c'est un autre débat

Par **Ishou**, le **28/11/2008** à **19:06**

[quote="Yann":wlr1fsw3]Pas convaincu que la prison soit efficace à cet âge.

Moi je les enverrais en pensionnat en école militaire, histoire de leur apprendre à marcher au pas.[/quote:wlr1fsw3]

Et tant qu'à faire, autant les envoyer dans des camps de redressement, comme ils le font aux

Etats Unis 

Par **fan**, le **28/11/2008** à **21:30**

Vous vous souvenez pour "les plus âgé(e)s" de l'incarcération de deux garçons de 10 ans en Grande-Bretagne pour avoir tué un enfant de 2 ans ? Ils ont eu, si je me souviens bien, dix ans d'emprisonnement et cela n'a choqué personne, alors pourquoi pas en France ? Il n'y a pas de désert comme aux Etats-Unis pour leur apprendre la droiture.

Par **pipou**, le **29/11/2008** à **05:44**

tu regardes jamais Prison Break toi ? L'univers carcéral est impitoyable ! Des gamins si jeunes n'y survivront jamais, entre trafic de drogues, bagarre, et autres choses sordides ! Ils risquent de sortir plus délinquants que jamais.

Par **Camille**, le **29/11/2008** à **10:27**

Bonjour,
On peut au moins espérer qu'ils ne seront pas mêlés au délinquants adultes, voire délinquants adolescents.
Bien d'accord pour dire que je ne vois pas très bien comment ça pourrait fonctionner.
Moi, si ça continue, je resterai au large de poussettes et autres landaux... on ne sait jamais, avec tous ces futurs délinquants, dès fois qu'ils vous agressent avec leurs hochets...

:roll:

Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **30/11/2008** à **07:53**

[quote="Camille":3tim0mms]Bonjour,
On peut au moins espérer qu'ils ne seront pas mêlés au délinquants adultes, voire délinquants adolescents.[/quote:3tim0mms]
Compte tenu du manque de places dans les prisons, on ne peut même pas en être certain.

Par **Marie Folie**, le **30/11/2008** à **09:43**

[quote="pipou":1ua592ua] Ils risquent de sortir plus délinquants que jamais.[/quote:1ua592ua]

Par **nicomando**, le **01/12/2008** à **19:41**

[quote="Yann":4i0ex0gh]Pas convaincu que la prison soit efficace à cet âge.
Moi je les enverrais en pensionnat en école militaire, histoire de leur apprendre à marcher au

pas.[/quote:4i0ex0gh]

Je suis tout a fait d'accord avec toi mais je pense pas que la prison soit un moyen efficace de répression de la criminalité malheureusement.

Enfin c'est un autre débat. Mais bon délinquant à 3 ans et en prison à 12 que personne ne me dise que ces mesures du gouvernement ne sont pas honteuses.

Par **Mao**, le **01/12/2008** à **21:57**

Depuis le temps qu'on dit qu'on ne veut pas du "tout carcéral"!

Enfin bon, en tant que juristes et élèves juristes, je pense qu'on est tous contre. Y'a qu'à voir comment les magistrats sont muselés avec leurs peines planchers...

Par **fan**, le **02/12/2008** à **03:52**

J'ai été en contact avec des "plus" que délinquants. Incendie, fugue,...et l'un d'eux a essayé de m'étrangler, heureusement, qu'il y avait deux petites avec moi à ce moment-là, sinon je ne serais plus de ce monde. Les centres éducatifs spécialisés ne sont pas pour tous les délinquants.

Les plus jeunes avaient 5 ans, les plus âgés 14/15 ans. Les plus durs avaient 10 ans.

Par **nicomando**, le **02/12/2008** à **19:48**

[quote="fan":1il2addc]J'ai été en contact avec des "plus" que délinquants. Incendie, fugue,...et l'un d'eux a essayé de m'étrangler, heureusement, qu'il y avait deux petites avec moi à ce moment-là, sinon je ne serais plus de ce monde. Les centres éducatifs spécialisés ne sont pas pour tous les délinquants. [/quote:1il2addc]

Euh je ne suis pas sur que les "plus que délinquants" existent !!! de plus ce que tu décris c'est de la délinquance. Cela signifierait-il que pour toi que les plus que délinquants sont des rebus que la société se doit de mettre en marge ?

[quote="fan":1il2addc]Les plus jeunes avaient 5 ans, les plus âgés 14/15 ans. Les plus durs avaient 10 ans.[/quote:1il2addc]

Donc tu es bien d'accord avec notre cher président ????! grand bien t'en fasse. Mais je pense une nouvelle fois que ton jugement manque d'analyse objective.

Par **pipou**, le **03/12/2008** à **09:30**

Je pense que les enfants qui agissent de la sorte ont des troubles du comportement, et au lieu de les mettre dans un lieu fermé et "cruel", il devrait y avoir un suivi psychiatrique dans un centre où l'enfant pourra se développer et comprendre ses erreurs, pour une réinsertion dans la société.

L'esprit d'un enfant est plus "maléable" que celui d'un adulte, ce n'est pas mission impossible

d'aider un enfant à se repentir, alors que souvent, pour des adultes, c'est même pas la peine d'essayer ...

L'enfant qui commet des délits n'est soit pas conscient de la gravité de ses actes, soit très colérique, soit victime de violences familiales ... Enfin, il y a tellement de raisons qui emmèneraient à prouver que l'enfant peut encore avoir une chance ... la prison ne ferait que les détruire encore plus, intellectuellement et moralement ...

Par **pipou**, le **03/12/2008** à **14:28**

[quote:2kc5w1p8]Rachida Dati s'est déclarée, mercredi 3 décembre, lors de la remise d'un rapport sur la réforme de la justice des mineurs, favorable à l'idée de fixer à 12 ans l'âge auquel pourront être appliquées des sanctions pénales, dont éventuellement une mise en détention dans le cas d'un crime. La ministre de la justice approuve ainsi la proposition d'une commission de réflexion très critiquée la semaine dernière par les syndicats de magistrats.

"Ce serait une innovation importante dans notre droit, elle mérite d'être examinée avec beaucoup d'attention", a-t-elle dit dans un discours prononcé à son ministère lors de la réception du rapport, ajoutant que "sanctionner ne veut pas dire emprisonner". Mais "les juges pour mineurs doivent pouvoir disposer d'une palette de réponses adaptées qui vont jusqu'à l'incarcération."

"UN MINEUR A BESOIN D'AUTORITÉ"

"Dire qu'un mineur d'aujourd'hui peut justifier une sanction pénale à partir de 12 ans me semble simplement correspondre au bon sens." "Un mineur a besoin d'autorité", a plaidé la ministre, autorité qui "doit être exercée avec autant de fermeté que d'humanité".

La ministre approuve aussi l'idée de permettre des auditions par la police de mineurs de moins de 12 ans, même si ces derniers n'auront pas ensuite de responsabilité pénale. Enfin, elle s'est dite favorable à la création d'un tribunal correctionnel pour mineurs qui remplacerait les tribunaux pour enfants dans certains cas de délits commis entre 16 et 18 ans. La ministre souhaite élaborer cette réforme de la justice des mineurs avant la fin du premier trimestre de 2009.[/quote:2kc5w1p8]

:roll:

super Image not found or type unknown

Par **doui**, le **03/12/2008** à **14:44**

Ce serait plus correcte de citer la source.

Par **pipou**, le **03/12/2008** à **16:28**

:lol:

mince, pour une fois que j'oublie Image not found or type unknown

[http://www.lemonde.fr/societe/article/2 ... _3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2..._3224.html)

Par **doui**, le **03/12/2008** à **17:18**

C'est surtout que tu as fait un florilège perso d'extraits de l'article, ce qui est ton droit, mais il faut le préciser et dans ce cas précis ne pas citer la source est assez problématique.

Par exemple tu écris en majuscules "UN MINEUR A BESOIN D'AUTORITÉ" et surtout tu sors cette phrase de son contexte :

[quote:2vh23vn1]

Aux yeux de Mme Dati, "un mineur a besoin d'autorité", qui doit cependant "être exercée avec autant de fermeté que d'humanité". Pour justifier sa décision, elle a également souligné que fixer la majorité pénale à 12 ans correspond à la moyenne appliquée par "nos voisins" – 10 ans en Suisse et en Angleterre, 12 aux Pays-Bas, 14 en Allemagne, Espagne, Italie – et que l'idée avait été approuvée par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU en 2007.

[/quote:2vh23vn1]

Ca fait pas exactement le même effet ...

Par **Camille**, le **04/12/2008** à **07:53**

Bonjour,

:wink:

Ben, ça veut dire simplement que pipou a déjà des bons réflexes d'avocate... Image not found or type unknown

Par **pipou**, le **04/12/2008** à **09:24**

rhooooo ! quand même ! j'ai fait un copier/coller de l'article, j'ai rien changé dans les titres. Si le lien que j'ai donné n'est pas exactement le même article que celui que j'ai posté, ça en

résume bien le contenu. Inutile d'en faire tout un fromage ! Image not found or type unknown